

crédit à un écrivain qui n'a pas su imposer ses doctrines à la France. En cela, le *Mail* a raison. La France est remplie de brillants écrivains fantaisistes. On admire leur talent; on ne fait aucun cas de leurs fausses doctrines. Demandez à la France pratique, à la France politique, si elle est libre-échangiste ou protectionniste.

Pour étendre un peu plus le cercle des connaissances du *Globe* sur ce qui se passe en France, nous allons lui mettre sous les yeux les dernières conclusions économiques de ses hommes politiques. Ils ont, durant la dernière session, nommé un comité d'économistes qui ont fait une étude approfondie des tarifs; la plupart des écrivains français ont été connus à cette enquête et voici leurs conclusions que nous donnons sans commentaires. Que l'on ose dire que les cinq ou six derniers paragraphes de cette citation sont inexactes:

Si l'industrie française, A L'EXEMPLE DE CELLE DE TOUTES LES PAYS, A EU BESOIN DE LA PROTECTION et des droits élevés pour naître et acquérir des forces; si les alternatives diverses de ses succès ou de ses revers ont plusieurs fois déterminés des revirements en sens contraires dans la législation, cependant elle a pu successivement s'affranchir des liens de la protection et supporter sans péril un régime commercial de plus en plus libéral. (Chambre des Députés, session de 1878, séance du 21 janvier. Exposé des motifs du projet de loi sur les douanes. — Page 43.)

(Extrait du Rapport présenté au nom de la Commission d'enquête sur les souffrances du commerce et de l'industrie. — Sénat, séance du 21 mai 1878.)

Cette exagération devrait être suivie de déceptions; d'autant plus cruelles en Europe, qu'en même temps que la production s'y développait à l'excès, une véritable révolution économique se préparait aux États-

Unis d'Amérique. A l'abri d'un système presque prohibitif puisque les droits de douane atteignaient 50, 60 et même 90 pour cent, les Etats-Unis, jusqu'alors pays de consommation, organisaient une industrie puissante dont les produits preuvent maintenant rivaliser de bon marché avec ceux de l'Angleterre elle-même. (Page 4.)

Jadis l'Amérique se bornait à nous envoyer des peaux que nous préparions et qu'elle lui était réexpédiées en grande partie, après avoir été transformées en cuirs. Maintenant les Etats-Unis ont créé des tanneries colossales et un seul établissement prépare 500,000 peaux par an. Là encore d'importateurs les Etats-Unis sont devenus exportateurs. Ils ont à meilleur marché que nous les matières qui forment les éléments de la tannerie, et ils ont des peaux brutes, les bestiaux étant abattus dans les prairies de l'Ouest, moins pour servir à l'alimentation, que pour utiliser leurs débris. Pendant que le tan coûte chez nous 150 francs les 1,000 kilogrammes, on se procure aux Etats-Unis les matières tannantes à 45 francs. La main-d'œuvre est beaucoup moins élevée.

Le projet de tarif des douanes soumis à la Chambre des Députés, propose d'abaisser le tarif général, en ce qui concerne les cuirs et la plupart des autres produits, au niveau du tarif conventionnel de 1860. Il en résulterait que sans réciprocité de la part des Etats-Unis, les peaux préparées en Amérique pourraient entrer avec un droit de \$10 au lieu de 54 francs par 100 kilos. Les Etats-Unis frappent nos produits d'un droit de 25 à 30 pour cent à la valeur; il est presque prohibitif. La tannerie française s'est vivement émue à la nouvelle de cette combinaison, qui serait désastreuse pour elle et qui ferait qu'une paire de bottes vendue 25 francs en France, paierait \$8.75 centimes de droits aux Etats-Unis, tandis que le même article ne serait grevé en France que d'un droit de un franc environ.

Les délégués de l'industrie de la tannerie protestent contre un abaissement ainsi radical des droits qui atteignent actuellement les produits américains, et ils demandent qu'on ne fasse les concessions aux Etats-Unis qu'en échange d'autres concessions. (Pages 26 et 27.)

La Chambre de Commerce de Boulogne-sur-Mer constate un ralentissement dans l'exportation des chaussures.